

soviétique : des sanctions imposées en 1980 ont été levées en 1986, les échanges se sont multipliés depuis, et il n'existe aucun programme canadien d'aide à la résistance afghane. Mais cette débilité caractérise aussi d'autres pays, sauf ceux qui soutiennent activement les résistants ou qui, comme les États-Unis, sont en mesure d'établir "des liens de dépendance" entre le règlement des conflits régionaux et d'autres questions (les accords sur la limitation des armements, par exemple). Cependant, même le gouvernement Reagan s'est refusé à intégrer de tels liens à l'Accord sur les armes FNI.

Deux leçons se dégagent raisonnablement bien du dossier afghan : une intervention armée par des puissances extérieures dans les affaires d'un autre pays ne peut réussir contre l'opposition populaire si celle-ci bénéficie d'appuis à l'étranger; et la meilleure façon de faire cesser pareille intervention consiste sans doute à instaurer un processus par lequel les États-Unis et l'URSS négocieraient des "règles de conduite" propres à chaque cas. De celles-ci pourraient ensuite découler des arrangements plus vastes élaborés par l'ONU, arrangements qui s'accompagne- raient peut-être de mécanismes régionaux de mise en oeuvre des accords intervenus.

e) Les autres zones de conflit

À de rares exceptions près, on semble avoir eu moins recours aux forces armées pour régler les différends, ailleurs dans le monde. Au Liban, la situation est plus stable, mais les parties ne se sont pas rapprochées de la solution; un calme relatif règne aux frontières d'Israël, nonobstant l'absence d'une entente chez les pays concernés au sujet des modalités de la tenue d'une conférence internationale de paix, et en dépit de sérieux troubles dans les territoires occupés. Les combats opposant les troupes vietnamiennes aux forces kampuchéennes sur la frontière thaïlandaise ont diminué d'intensité, et les factions kampuchéennes semblaient désireuses de mettre fin à leurs dissensions.